



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 avril 2023

FOCUS CARRIÈRE : PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

A l'occasion de la nouvelle campagne de recrutement de surveillants pénitentiaires, le ministère de la Justice lance la première journée nationale des métiers de l'administration pénitentiaire.

Le recrutement est un enjeu majeur pour le ministère de la Justice. C'est pourquoi Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, annonce aujourd'hui, à la date anniversaire de la parution du Code pénitentiaire, la création d'une Journée nationale de l'administration pénitentiaire afin d'en mettre en lumière ses métiers et missions.

L'objectif de cette journée est de faire connaître tous les métiers de l'administration pénitentiaire : des personnels de surveillance aux personnels d'insertion et de probation en passant par les personnels administratifs et techniques, afin de répondre au défi de l'attractivité auquel l'administration pénitentiaire est aujourd'hui confrontée.

Le service public pénitentiaire est indispensable à l'équilibre de la société afin de défendre les valeurs de la République, d'assurer la promotion du droit, de préserver la sécurité de nos concitoyens et de mieux prévenir la récidive en favorisant l'insertion ou la réinsertion des publics qui lui sont confiés.

De nombreux événements (forums des métiers, journées découvertes, démonstration, conférences...) se tiennent lors de cette journée, dans les directions interrégionales des services pénitentiaires afin de permettre au grand public de découvrir les métiers pénitentiaires.

2 CONCOURS POUR DEVENIR SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE – inscriptions jusqu'au 5 mai

- **Un concours national avec 1 000 postes à pourvoir** : à l'issue de leur formation, les lauréats de ce concours choisiront leur affectation parmi l'un des 186 établissements de France, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.
- **Un concours spécial en Île-de-France avec 200 postes à pourvoir** : les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation et s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation. Ils percevront une **prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros dès le premier mois**. Les établissements concernés en Île-de-France sont :
 - **Les centres pénitentiaires** de Bois d'Arcy, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et Meaux-Chauconin ;
 - **Les maisons d'arrêt** de Fleury-Mérogis, Osny-Pontoise et Villepinte.
- **Un concours spécial hors Paris, sur le périmètre des DISP de Lyon, Marseille et Rennes, avec 200 postes à pourvoir** : les lauréats de ce concours ont l'assurance d'exercer, dès leur sortie de

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux - 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse - 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

formation, dans les ressorts mentionnés et s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation. Ils percevront une prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros dès le premier mois.

UN MÉTIER DE RESPONSABILITÉS

Les surveillants pénitentiaires incarnent la **troisième force de sécurité de notre pays** et leurs missions sont essentielles au quotidien pour **assurer la sécurité** de nos concitoyens, favoriser la réinsertion des personnes prises en charge et ainsi **lutter contre la récidive**.

Ils sont les acteurs principaux de la détention, en veillant à la sécurité des personnes détenues et au respect du règlement. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de leur mission, qu'ils exercent avec autorité et sang-froid.

UNE PROFESSION DIVERSIFIÉE

Le métier de surveillant pénitentiaire s'exerce en lien étroit avec l'ensemble des services de la Justice et les forces de police et de gendarmerie. Il offre une grande diversité de fonctions et permet de se spécialiser dans de nombreux domaines :

- Membre d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS) ;
- Membre d'une équipe cynotechnique ;
- Membre d'un pôle de rattachement d'extraction judiciaire (PREJ), équipe armée et chargée des escortes de détenus vers les tribunaux ;
- Agent du renseignement pénitentiaire ;
- Moniteur de sport ;
- Surveillant en milieu ouvert dans un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), chargé de la surveillance des personnes placées sous surveillance électronique (PSE) ;
- Surveillant affecté en unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) et en unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) ;
- Formateur des personnels.

CARRIÈRE : DE VRAIES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES ET FINANCIÈRES

Évoluer en interne

Au-delà de la grande diversité de fonctions, être surveillant pénitentiaire permet également d'évoluer au sein du corps de métier et d'**accéder à différents niveaux de responsabilité** : de surveillant à major, de lieutenant à commandant pénitentiaire et même chef d'établissement.

Afin de soutenir leur progression de carrière et de garantir l'évolution de leurs compétences, les surveillants pénitentiaires sont accompagnés depuis l'entrée à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) et durant toute leur carrière, grâce à une **formation continue** au sein de centres de formations interrégionaux.

Une carrière plus attractive

Cette profession a connu **plusieurs revalorisations indiciaires et statutaires importantes** en 2022 et en 2023 dans l'optique de rendre la carrière de surveillant plus attractive, notamment en facilitant la progression professionnelle grâce à la fusion des grades de surveillant et de brigadier. Par ailleurs, la décision a été prise de faire accéder les personnels de surveillance à la catégorie B et les officiers à la catégorie A dès le 1^{er} janvier 2024.

Une rémunération évolutive

Dès l'entrée à l'ENAP, l'élève surveillant est rémunéré, dans une logique de progression tout au long de sa carrière.

En effet, les lauréats des concours qui intègrent l'école nationale d'administration pénitentiaire d'Agen y suivent une **formation pendant 6 mois, rémunérée 1 359 € mensuels**. Cette formation alterne apprentissages théoriques et pratiques à l'école, et stages en établissements pénitentiaires. Les lauréats sont affectés en établissement en tant que stagiaire pendant un an et sont ensuite titularisés fonctionnaires.

En début de carrière, un surveillant pénitentiaire aura vu, entre 2017 et 2022, sa rémunération augmenter de plus de 200 € net par mois pour passer de 1 770 à 1 980 euros nets mensuels. De même, la rémunération des jeunes brigadiers a évolué en 5 ans de 2 000 à 2 200 euros nets mensuels.

- **Elève** : rémunération de 1 359 € (hors primes de stage)
- **Surveillant** : rémunération de 1 801 € à 2 511 €
- **1^{er} surveillant** : rémunération de 2 149 € à 2 582 €
- **Major** : rémunération de 2 416 € à 2 744 €

Rémunération nette mensuelle au 01/01/2023, y compris primes liées aux fonctions (au montant de base), hors heures supplémentaires, dimanches, jours fériés, nuits et primes liées à la situation familiale ou géographique. La rémunération des élèves varie selon qu'ils soient en formation à l'Enap ou en stage.

LES CONCOURS : MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours parmi un concours national et un concours spécial (voir ci-dessous).

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront, pour le concours national et le concours spécial d'Ile-de-France, le **7 juin 2023** et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission **du 24 août au 15 septembre 2023**. Les résultats seront connus le **6 octobre 2023**.

Pour le concours spécial des ressorts de Lyon, Marseille et Rennes, les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **12 juillet 2023** et seront suivies, pour les admissibles, d'épreuves d'admission **du 18 septembre au 6 octobre 2023**. Les résultats seront connus le **27 octobre 2023**.

Il est possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'oral (RAEP) avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité.

Les candidats doivent :

- Être de nationalité française,
- Être âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1er janvier 2023,
- Être titulaire du brevet national des collèges, un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3,
- Être en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge.

Plus d'informations : lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant